

L'AVENIR

par Jean GUIART

Toute réflexion portant sur les conditions de l'avenir, à moyen aussi bien qu'à long terme, d'une société donnée, doit se fonder sur une ou plusieurs hypothèses directrices, et cela en les précisant. L'analyse (1) que nous avons donnée de l'évolution de la situation en Nouvelle-Calédonie ne constitue pas une hypothèse, mais une simple description, que nous croyons lucide, des événements. Elle devrait logiquement nous porter à choisir pour l'avenir une hypothèse pessimiste. Les émeutes récentes ont malheureusement confirmé notre pronostic.

Il est de fait que les choses suggèrent, à terme, plus une forme de confrontation entre Mélanésiens et Européens, que la constitution progressive d'une société multiraciale harmonieuse. Mais beaucoup dépend de facteurs extérieurs et nous l'avons d'ailleurs suggéré. Si l'on tient compte des éléments déjà en présence, on voit que deux d'entre eux, selon leur développement à court terme, pourraient influencer de façon décisive sur l'évolution du Territoire : l'immigration, et l'intervention du Pouvoir d'Etat.

L'immigration :

En partie forme de fuite en avant, par la volonté de bien des responsables de l'encourager, l'immigration — compensée faiblement mais significativement, nous l'avons vu, par des installations d'européens de souche locale en Australie ou en France — apparaît comme la panacée régulièrement proposée au soutien de la Puissance Publique. Rejoignant en cela les sentiments profonds des Mélanésiens, qui ont souffert dans leur chair et dans leurs biens de toutes les immigrations passées, nous nous sommes toujours opposés à toute idée d'immigration organisée, officielle, subventionnée, qu'elle fût au bénéfice de Réunionnais ou de Pieds Noirs. Qu'on laissât fonctionner les

(1) Nouvelle-Calédonie 1968 : l'Inquiétude - M.N.C. 85-86, p. 55-72.

mécanismes humains normaux dans la région nous paraissait par contre acceptable. Tenant compte de ce que le noyau mélanésien devait rester géographiquement stable, peu tenté par l'aventure au loin, il nous est apparu à l'expérience qu'il n'y aurait pas d'inconvénient majeur, aux Nouvelles-Hébrides d'ailleurs comme en Nouvelle-Calédonie, à laisser peu à peu une proportion notable d'Européens locaux être remplacés, tête pour tête en quelque sorte, par des immigrants polynésiens, mieux adaptés, plus souples dans leurs attitudes psychologiques et leurs comportements économiques, et dont l'esprit ne serait pas dominé par cette antithèse : dominant/dominé, dont les Européens locaux ne se débarrasseront jamais, non plus d'ailleurs que les Mélanésiens. En ce sens, la rapide conquête de positions dans l'économie et l'administration par des Polynésiens peut être comprise comme un certain progrès. Si les plus inconciliables des Européens locaux — ce sont souvent les plus jeunes — étaient amenés à émigrer, si l'installation polynésienne se faisait plus pesante, assortie de la poursuite régulière de la venue d'éléments métropolitains au rythme actuel, on aurait bientôt une situation entièrement renouvelée, où le Calédonien européen perdrait sa prédominance politique et économique.

Déjà l'ampleur des investissements nécessaires à la mise en valeur des gisements de nickel à basse teneur vient en fait d'enlever le contrôle économique du pays aux petits potentats locaux. MM. Lafleur, Pentecost et Lenormand ont plus ou moins cédé leurs énormes domaines miniers (\pm 60.000 hectares pour ce dernier), et surtout abandonné, quoique de mauvais gré, l'idée qu'ils pourraient contrôler seuls tout nouveau développement industriel. Que ce soit la Société « le Nickel » nouvelle manière, ou l'avatar créé tout exprès de l'I.N.C.O., ou la future Société Pennaroya - American Metal Climax, les décisions seront dorénavant prises en fonction de critères de rentabilité, et non plus, comme jusqu'à maintenant, dans l'optique du maintien de la domination d'un groupe ethnique. Pour une fois, peut-être, la froide cruauté des mécanismes économiques pourrait avoir des conséquences sociales quelque peu positives.

On nous dira que les immigrés polynésiens prennent la place des Mélanésiens. C'est déjà ce que susurrent cer-

tains petits politiciens blancs, ceux là mêmes qui n'auraient pour rien au monde ouvert des portes aux Mélanésiens. Les places conquises par les immigrés tahitiens, ou même wallisiens, le sont du fait de leur comportement dynamique (né de leur condition d'expatriés qui les livre sans recours au jeu des forces économiques locales), et de ce qu'ils ont dû apprendre comment agir pour obtenir les résultats dont dépendait leur pain quotidien. Je tends à penser que la colonisation intérieure de la Fonction Publique et du Secteur Tertiaire local par des Polynésiens rendra, à terme, l'intégration des Mélanésiens plus aisée que si l'élément européen local en gardait le contrôle exclusif. Du fait des techniques acquises, du comportement dynamique des immigrants, à cette génération et à la prochaine, il faut s'attendre à voir se répéter un phénomène observé ailleurs : celui de la prise de contrôle progressif du secteur tertiaire et de l'administration par le groupe immigré ; cela accélérerait l'émigration naissante vers des lieux où ils se sentiraient plus à l'aise, des européens locaux n'acceptant pas de se fondre dans le groupe immigré ; et peut-être aussi assurant le maintien, sinon le développement, d'un paupérisme européen issu de conditions coloniales dépassées, et qui regroupe tous les laissés pour compte de l'évolution économique.

A noter d'ailleurs qu'à voir les exemples où déjà la destinée s'est accomplie, et à connaître les situations particulières et les individus, il apparaît évident qu'aucune des familles européennes actuellement dominantes ne pourra se maintenir à la génération suivante. Les moyens économiques viennent de leur en être ôtés, par la substitution de capitaux internationaux au capital local, au stade du développement minier et industriel hors Société « le Nickel ».

L'importance industrielle grandissante du nickel métal crée d'ailleurs une situation où, plus que jamais, toutes les décisions essentielles seront prises en dehors, et où même le contrôle local quasi exclusif qu'exerçait la Banque de l'Indochine se voit battu en brèche. Au moment même où les jeunes cadres européens de l'administration et de l'économie s'agitaient pour exiger de la France l'autonomie interne, ils se voyaient retirer les moyens de l'exercer. Et cela en grande partie de leur propre faute, par le fait de

l'intrusion, sur le plan calédonien, d'un pouvoir économique nouveau dont le poids spécifique est tel qu'il ne pourra que les écraser. Ils l'avaient pourtant souhaité, recherchant naïvement l'établissement d'une situation concurrentielle, en présence d'une Société du Nickel traitée de monopole — bien à tort puisque le contrôle économique du pays était, en fait, aux mains de la Banque de l'Indochine, dont on ne parlait jamais — et désirant, moins naïvement et plus secrètement, voir intervenir sur le plan calédonien, par le biais de l'I.N.C.O., une puissance politique qu'ils ne soupçonnaient pas d'être faible envers les gens de couleur.

Ainsi, à court terme, les calculs politico-économiques des milieux politiques européens nous paraissent-ils non seulement condamnés, mais devant aboutir à l'inverse de la situation souhaitée. Définitivement floués du contrôle économique au sommet, même si les propriétaires individuels de domaines miniers ont reçu, par tranches, d'énormes compensations financières — ils se voient contestés tous les jours aux sources même de leur pouvoir politique — la fonction publique locale — et pas par ceux dont ils craignaient l'intrusion au point de multiplier les barrages de fait. Le groupe immigré polynésien tient sa chance de son accession à la citoyenneté française. Il ne saurait accepter aucune solution vers l'indépendance qui risquerait de le frustrer de sa seule protection juridique et de le livrer aux appétits des éléments racistes blancs locaux qui ont déjà poussé à l'expulsion de la minorité vietnamienne, après avoir organisé le pillage des biens de l'ex-minorité japonaise. Il y a eu là des leçons de choses qui portent à la réflexion. La sourde campagne anti-polynésienne de ces mêmes éléments suffirait à rappeler les immigrants à la prudence.

Au vu des faits, l'hypothèse raisonnable est celle de l'expansion démographique et de l'affermissement des positions économiques du groupe immigré polynésien, dont le nombre devrait s'accroître rapidement, du fait de la conjonction dans le temps des nouveaux investissements industriels en Nouvelle-Calédonie et de la diminution des activités du Centre d'Expérimentation du Pacifique à Tahiti. La situation même qui risque de provoquer des troubles sociaux et politiques à Papeete, tendra à donner plus de force à ce qui, à Nouméa, tend à freiner toute évolution

parallèle. D'ores et déjà, peut-on dire, l'espoir d'acquérir la majorité démographique est définitivement retiré aux Européens, dans des conditions telles que, même avec l'apport constant de métropolitains, leur part relative dans la population ne peut que diminuer et leur poids politique s'affaiblir en conséquence.

Voici les chiffres.

Population en âge d'activité (15-59 ans)

	1963	1967	1971	1976
Polynésiens .	1.449	1.670	1.900	2.200 ⁽¹⁾
Wallisiens ...	1.621	2.430	3.280	4.500
Vietnamiens .	1.569	650 ⁽²⁾	710	780
Indonésiens .	2.109	2.180	2.280	2.310
Mélanésiens	21.875	22.915	26.454	29.590
Totaux	28.623	29.845	34.624	39.380 ⁽³⁾
Européens ..	18.846	20.447	22.271	24.771

N.B. — Chiffres extraits de : Perspectives de population active et de nouveaux diplômés au cours du 6^e Plan en Nouvelle-Calédonie. Etude de l'I.N.S.E.E.

(1) Mouvements migratoires calculés aux taux notés au moment du plein emploi dû au C.E.P. en Polynésie Française.

(2) Chute due au rapatriement en R.D.N.V.

(3) Chiffre sous-estimé, parce que ne pouvant tenir compte ni de la fermeture probable des sites atomiques en Polynésie, ni de l'appel de main-d'œuvre extérieure provoquée en Nouvelle-Calédonie par la réalisation des trois projets d'usines nouvelles prévus pour la fusion des minerais à basse teneur.

L'intervention du Pouvoir d'Etat.

Pas plus qu'ailleurs, cette intervention n'a été toujours heureuse ni conséquente. Elle se marque essentiellement, sur le plan financier, par les dépenses d'un Budget d'Etat

qui équilibre en valeur absolue celui du Territoire, et dont le retrait aurait été, jusqu'à maintenant, catastrophique sur le plan de l'emploi et de la balance des comptes. Le profit politique en a été très faible, sauf exception, tant les opérations ont été mal conçues et maladroitement réalisées. Il faut en accuser l'éloignement et la mésinformation des responsables parisiens, mais surtout les circuits locaux qui ont admirablement su se réserver le bénéfice de crédits aussi larges qu'inutilement dépensés, à l'exception d'opérations bien précises, tel que le barrage de la Plaine des lacs.

Encore y a-t-il des réserves à faire, même en ce qui concerne le barrage hydro-électrique construit à grands frais pour assurer le courant nécessaire aux fours électrolytiques de la Société « le Nickel », en même temps que les besoins de la ville de Nouméa. L'avertissement d'un géologue (A. Arnould), portant sur la nature poreuse du seuil dit de Wenaru, fut négligé jusqu'à ce que, le barrage mis en eau depuis longtemps, la retenue atteigne le dit seuil et l'eau se mette à filtrer. D'où la nécessité de travaux très coûteux d'injection de ciment, cependant que l'irrégularité de la retenue obligeait à doubler le barrage par l'installation d'une usine thermique. On aurait pu commencer par là. Mais c'était l'époque en France du romantisme des barrages...

Que dire aussi des crédits gaspillés indéfiniment à refaire les mêmes routes de terre, à chaque fois un peu améliorées bien sûr, du moins quant au tracé ; et d'une situation faisant que la Nouvelle-Calédonie ne possède même pas la surface de routes goudronnées d'un canton moyen français, en dépit de l'extraordinaire richesse économique du territoire et de l'énormité des crédits dépensés. La raison en est sociologique, à notre sens, et réside dans le recrutement et le fonctionnement du Service local des Travaux Publics.

L'aventure coloniale, malgré tout ce qu'on en a dit, attire peu les éléments techniquement les plus valables d'une métropole. Il est constant que les échecs de la colonisation agricole se soient traduits par l'exigence, de la part des intéressés, d'une place dans l'administration, compensant le risque couru et l'expatriation officiellement encouragée. C'est ainsi que les services locaux des Travaux

Publics ont été constitués de colons ratés (1), après un temps où ces derniers avaient pu survivre en obtenant des contrats de terrassements de routes sur une certaine longueur. Les Travaux Publics ont été ainsi considérés, depuis le départ, comme l'assurance du colon contre les coups du sort économiques, vocation qui a été maintenue envers et contre tout, et surtout aux dépens de l'efficacité du service. Tout ce dont se plaignent, séjour après séjour, les ingénieurs venus de France, en inspection ou à la tête du service : planning inexistant, conducteurs incompetents, travaux faits en dépit du bon sens, correspond à la nécessité d'une anarchie institutionnelle : plus les chantiers sont mal conduits, plus ils dureront longtemps et plus ils nécessiteront de personnel quasi-permanent. Il faudrait inverser les termes et dire qu'au contraire du jugement (officiellement informulé par prudence), des techniciens responsables, il conviendrait d'admirer l'efficacité d'un système entièrement tendu vers le plein emploi européen, et qui pour l'atteindre organise la gabegie dans ses moindres détails.

Les procédés sont d'ailleurs simples. On trace la route avec un bulldozer, de chic, on fait la plateforme et l'on attend les pluies qui la détruiront pour savoir où placer les conduits en ciment pour l'écoulement des eaux ; l'empierreage se faisant plus tard, petit à petit, après tassement du sol sous l'effet du temps et du roulage des voitures, par remplissage des ornières et des bourbiers au fur et à mesure de leur constitution. Après 1945, il aura fallu dix ans pour que les conducteurs de graders se décident à incliner leur lame pour creuser les fossés et ramener la caillasse au milieu de la route, au lieu de laisser cette lame horizontale et d'arroser la plateforme en renvoyant l'empierreage dans les fossés. Il a fallu vingt ans pour qu'on se décidât à faire de la route au rouleau et non plus au seul bulldozer. Mais on ne sait pas encore empiercer et quant au maniement du goudron, c'est un véritable

(1) En général cet échec économique est beaucoup plus dû aux illusions générales quant à la valeur agricole des sols qu'à la qualité de la première génération de colons. Les échecs parfois retentissants (Ouaménié) ont des raisons techniques évidentes (sols infertiles, insuffisance du marché pour les produits).

poème : chaque fois qu'il est fait par les soins des Travaux Publics, la route se transforme en passoire au bout de quelques jours par le simple fait que le goudron classique est répandu sur une surface constituée de pierres mélangées à de la terre à tous les niveaux. Moyennant quoi, les routes calédoniennes n'ont cessé de se détériorer du fait de l'augmentation de la circulation automobile de ces dernières années, et plus particulièrement de celle des camions (miniers entre autres) lourds.

Sur le plan du choix des opérations, il y aurait beaucoup à dire. La route menant à l'aérodrome de la Tontouta a été refaite et goudronnée, par morceaux calculés à la distance minimum pour que la Société adjudicatrice ne soit pas obligée de réembarquer son matériel et son personnel technique. Ce qui ne permettait évidemment pas d'obtenir des prix intéressants, l'adjudicataire n'étant guère tenté de faire du zèle quant à la qualité de l'ouvrage livré ; dix ans après le début des travaux, seule la moitié de la route avait été réalisée. Un seul circuit touristique a été goudronné, celui du Mont Dore, parce qu'il y a là la promenade dominicale classique des possesseurs d'automobiles de la capitale, que les résidences secondaires s'y sont extraordinairement développées et que cela devait provoquer d'importantes plus-values aux lotissements organisés avant la modernisation de la route. Mais au long des autres itinéraires recommandés, les clients normaux du tourisme local que sont les visiteurs australiens et néo-zélandais, ordinairement d'âge mûr et soucieux de leur confort, continuent à avaler de la poussière blanche, rouge ou jaune, dès lors qu'ils s'aventurent sur les routes. Il faut dire que la Calédonie agit comme si elle n'avait pas besoin du Tourisme, ce qui semble d'ailleurs une évidence.

On a bien entendu fait des ponts, pour supprimer des bacs. Dans cette île étirée en longueur, je persiste à dire que l'importance du trafic économique entre Nouméa et la côte Est ne justifiait pas la plupart des ponts que j'ai vu construire, sinon ceux assurant les communications à l'intérieur d'une même circonscription municipale, et que l'activité touristique de la région était plus gênée par des routes difficiles et dangereuses, dès qu'il pleut, que par le côté pittoresque des bacs. Du moins les ponts sont-ils là pour durer, en attendant qu'on fasse des routes convena-

bles. Cela permettra de réaliser le trajet Nouméa-Hienghène dans la journée par la route, ce que les gens sensés et les touristes en particulier, ne font pas, préférant la solution du voyage aérien couplé à la location d'une voiture à l'arrivée. D'autant que les passages dangereux dans la vallée de Houailou, certains ponts dits submersibles en particulier, étroits, sans garde-fou, placés au sortir d'une courbe à angle droit, sinon courbes eux-mêmes, sont toujours là, tout aussi peu rassurants qu'il y a vingt ans.

Ce qui a été fait pour Nouméa était par contre nécessaire. Il fallait bien assurer le ravitaillement en eau de la ville, ravitaillement aujourd'hui devenu insuffisant, automatiser le téléphone (que d'ennuis n'a-t-on pas fait à l'ingénieur responsable des travaux, soupçonné ouvertement d'intentions politiques et de sabotage des installations !). Il fallait bien loger les élèves du Lycée Technique et du Lycée classique, ce qui est réalisé aujourd'hui dans des conditions satisfaisantes ; construire des bâtiments administratifs pour remplacer ceux-ci, qui étaient prêts à s'écrouler ; développer, beaucoup trop prudemment, le port ; refaire les rues, dont la surface est aujourd'hui parfois plus élevée que celle des trottoirs ; favoriser le logement social, mais cela, sauf exception, au seul bénéfice des européens qui n'en demandaient pas tant.

Plus d'un siècle après la fondation de la ville, on s'avise de la nécessité d'un réseau d'égouts, après avoir refait toutes les rues principales qu'il faudra creuser à nouveau. On a terminé la construction d'une gare aéro-navale quelques semaines avant que le service d'hydravions Catalina de la Société australienne Quantas ne soit suspendu pour faire place à des appareils terrestres. La câle de halage a été laissée incomplète, du fait d'une étude insuffisante au départ de la résistance du soubassement : on a noblement refusé tout crédit supplémentaire, et les bateaux continuent à se faire caréner aux Nouvelles-Hébrides, à Fiji ou en Australie.

L'agriculture.

Le plus choquant aura été l'inutilité des crédits Fides voués à l'agriculture. On a vainement cherché à se conci-

lier les grâces de ce qui reste d'une colonisation agricole ancienne, fondée sur le travail forcé, et dont l'assise économique se restreint chaque année ; il ne s'agit pas aujourd'hui de quelques producteurs de légumes dont l'origine, pénitentiaire ou libre, n'explique pas la survie, qui semble beaucoup plus liée au fait qu'il s'agissait d'une petite colonisation, établie au départ sur de faibles surfaces, se jouxtant de telle façon qu'ils ne pouvaient s'agrandir qu'aux dépens les uns des autres et que si ce processus est entamé, il n'est pas encore allé à son terme. Cette petite colonisation ne bénéficiait que d'une main d'œuvre d'appoint, occasionnelle, tant du fait du faible poids économique des exploitations que du petit nombre de Mélanésiens rescapés du massacre de 1878. Chez des paysans européens, ou hindous du sud (dits malabars), pour qui un employé permanent pouvait être une charge aux périodes de crise, les habitudes de travail ne se sont pas perdues de la même façon que pour les colons dits « de véranda », habitués à une main-d'œuvre servile nombreuse et permanente. Seuls survivent ainsi aujourd'hui en tant que producteurs vivriers, au sein d'exploitations familiales, ceux qui n'ont jamais cessé de l'être. Les subventions plus ou moins déguisées n'ont rien fait d'autre que de maintenir en vie ailleurs des semblants d'exploitations agricoles, d'individus vivant essentiellement d'autres occupations, commerciales surtout, mais conservant un prétexte à bénéficier de faveurs administratives (indemnisation pour les récoltes perdues des champs placés volontairement dans les points les plus inondables par exemple, subvention à la culture du blé, à celle du riz, de la pomme de terre).

On n'a jamais voulu d'ailleurs se résoudre à la mesure classique de la protection douanière, ce qui est bien, de la part des maîtres économiques du pays, la mesure du mépris effectif dans lequel on tient l'agriculture européenne. On ne voulait lui donner que des ballons d'oxygène répétés, exclusivement destinés, pour les Sociétés commerciales, à maintenir à flot des débiteurs permanents.

L'action agricole en faveur des Mélanésiens a été d'une extraordinaire inefficacité. En ce qui concerne les îles Loyalty, où il ne se pose pas de problème de terres, elle eût dû être axée sur le coprah, en tenant compte bien sûr

de toutes les expériences faites, et depuis bien longtemps, dans les territoires voisins. On se mit en tête de faire des investissements lourds et spectaculaires, et de construire, en particulier à Ouvéa, qui produisait un excellent coprah séché au soleil, d'énormes fours, bâtisses si mal conçues quant à l'aération que le coprah y prenait feu. Ces fours prétendus collectifs n'ont jamais été depuis que des collecteurs d'eau de pluie, les intéressés ayant de fort bonnes raisons de ne jamais s'en servir. Il faudra attendre six ans pour voir relancer l'expérience avec la construction de fours individuels plus simples utilisant comme matériau de base les fûts vides de 200 litres d'essence, avec de bons résultats cette fois. La première affaire a coûté des millions à l'Etat, la deuxième peu de chose. L'entêtement dans l'absurdité a été, aux frais du Fides, le fait du régime issu de la loi-cadre ; la deuxième expérience le résultat du passage d'un bon technicien, libéré de la démagogie locale, et au courant des problèmes.

Le problème du café est du même ordre. Longtemps la seule ressource du Mélanésien de la grande Terre, le caféier est en voie d'abandon. On connaît pourtant les solutions techniques : taille en boule remplaçant la taille en parasol, protection arborée adaptée, couverture naturelle du sol au pied, recours aux engrais, etc... Dans une grande mesure les producteurs autochtones avaient trouvé eux-mêmes des solutions ingénieuses sans aucun conseil européen : recours au *Leucaena Glauea* comme arbre d'ombrage améliorant sur les sols de pente, couverture de ces sols par la « liane misère », évitant ainsi la croissance des herbes et l'érosion par ruissellement, utilisation de la fumure humaine par gravité à proximité de l'habitat où les rendements étaient de ce fait très élevés. Il fallait partir de là en généralisant ces solutions et en enseignant la nouvelle technique de taille. On a agi au hasard, donnant puis retenant des engrais artificiels sans moyens de financement, attribuant une prime aux nouvelles plantations sans définition des conditions techniques ; s'intéressant à l'augmentation anarchique des surfaces sans travailler à une meilleure rentabilité des surfaces existantes, au moment même où le développement industriel et minier provoquait une désertion de plus en plus marquée des zones rurales.

L'élevage.

Le véritable effort est, depuis plusieurs années, réalisé au bénéfice de l'élevage européen bien sûr. Il a une histoire qui n'est pas sans sel, la plus vieille génération des éleveurs ayant été traumatisée par des crises de mévente prolongée, dont l'élevage n'était sorti que parce qu'il était de type si extensif qu'on pouvait laisser le bétail errer à l'état sauvage et ainsi comprimer les frais au maximum. C'est bien ce qui se passa, et qui explique la recherche forcenée par les éleveurs de limites naturelles pour leurs exploitations, et cela aux dépens des territoires autochtones. Cette spoliation forcée de très grandes surfaces, effectuée en bousculant les réticences officielles, est à l'origine des deux grandes rebellions indigènes (1878 et 1917). Depuis 1945, les prix de la main-d'œuvre ayant atteint des taux plus normaux, les communautés autochtones étant moins désarmées devant les déprédations du bétail des éleveurs, et le taux des locations domaniales augmentant régulièrement, on a vu les superficies diminuer.

Certains abus ont ainsi cessé, en particulier celui de cet éleveur de la vallée d'Amoa qui avait loué une parcelle de terrain au fond de la vallée et lâché son bétail entre sa propriété de la basse vallée et le fond, sans rien payer, utilisant ainsi non seulement la rive droite, terrain domaniale, et cela sans bourse délier, mais aussi, du fait de l'absence de barrière le long de la rivière, la plus grande partie de la réserve autochtone sise sur la rive gauche, les gens de la tribu, anciens rebelles de 1917, craignant une nouvelle répression s'ils protestaient.

Aujourd'hui, il faut bien faire les barrières, et celles-ci ne sont plus gratuites. On peut donc considérer que le petit élevage européen, souvent sis sur de meilleures terres, est plus rentable que le très grand, dans la mesure où le premier peut se livrer à de modestes améliorations du sol avec de bons résultats tandis que le second a les mêmes frais, en proportion, pour d'énormes superficies dont les 9/10 ne valent rien. Cette réalité, calédonienne s'il en fut, explique pourquoi les revendications foncières des autochtones peuvent menacer les grandes propriétés d'asphyxie, portant sur les anciens habitats toujours bien choisis et

normalement placés sur les seules bonnes terres de la région.

Mais ce n'est pas toujours le cas. Et du lest aurait pu être utilement lâché. On peut affirmer ceci sans crainte d'être démenti. Alors que des accords **de facto** se sont aisément établis entre voisins, c'est-à-dire entre un colon et la tribu voisine, pour l'utilisation en cultures vivrières de zones de la propriété européenne touchant à la réserve, même si dans ces jardins légumiers se glissaient des caféiers, il n'a jamais été possible d'en obtenir des Sociétés d'élevage. Si lors de l'abandon des locations domaniales de fonds de vallées détenues par sa Société, le Colonel Dix, alors Directeur de la Société Ouaco, a pris l'heureuse initiative de prévenir à temps les tribus intéressées, où il recrutait une part de sa main-d'œuvre de **Stockmen**, afin qu'elles posent les revendications nécessaires, aucun des autres responsables n'a fait le moindre geste. J'ai tenté de négocier un échange de terre entre le Domaine et la Société de Muéo, afin qu'en échange d'une parcelle côtière, la réserve de Nekliaï puisse être augmentée. L'examen attentif sur le terrain m'a montré que la partie que la Société de Muéo se proposait d'abandonner était faite de terre rosâtre, inutilisable, lieu d'un semi-désert végétal et qu'elle prétendait conserver toutes les terres d'alluvions détenues en échange d'un agrandissement côtier sur une zone plantée de **Leucaema Glauca** et par conséquent de fort bonne qualité.

De même il n'a pas été possible d'obtenir de la Maison Ballande qu'un terrain côtier de faible profondeur soit cédé à la tribu de Wunjo, quoique le terrain contient le cimetière et les tombes des pères de la génération actuelle, la tribu en ayant été chassée autour de 1900 à l'époque du consulat Feillet. Les intéressés avaient pourtant accepté en échange d'assurer, contre rémunération bien sûr, l'entretien annuel de la conduite d'eau irriguant la station, conduite d'eau dont ils auraient profité, puisqu'ils auraient installé leurs cultures à son déversoir sur la mer, où l'eau se perd inutilement. Or les gens de Wunjo, communauté nombreuse de pêcheurs chassés de la côte entre Pouembout et Voh, manquaient de terres de culture, ne disposant que de neuf hectares de terres utilisables, sur lesquels ils répétaient, aux mêmes lieux, les mêmes cultures vivrières,

faute d'espace pour assurer une jachère normale ; neuf hectares peu à peu stérilisés par les dépôts de nickel provenant de l'érosion par les eaux de décharges minières, placées sans la moindre précaution au-dessus de la zone de collectage des eaux du ruisseau traversant les terres cultivées.

Ceci n'empêche que toutes les faveurs officielles se sont déversées sur l'élevage européen. On y voyait un groupement socio-économique remuant plutôt que dynamique, de mœurs rudes pour les moins riches, ceux qui n'étaient pas des latifundiaires, et dont les représentants menaçaient aisément de descendre avec les fusils sur Nouméa si on lâchait quoi que ce soit aux autochtones, ou plutôt si on ne voulait pas augmenter le prix de la viande selon leurs injonctions.

Il faut savoir que, depuis la dernière guerre, le marché de la viande est étroitement contrôlé. Un vétérinaire de génie, calédonien blanc de souche, personnage puissant s'il en fut localement, a mis sur pied là un cas unique de système semi-socialiste au bénéfice exclusif des éleveurs, dont il était, en même temps que Chef du Service compétent. Les bêtes sont achetées aux éleveurs par le Service vétérinaire, qui assure l'abattage, le transport de la viande et sa livraison aux bouchers de la capitale. Des quotas annuels sont fixés par lui aux éleveurs et aux bouchers, en fonction de l'opportunité. On pouvait ainsi favoriser l'un ou l'autre, ou le défavoriser, en fonction de critères étrangers à l'élevage : il y aurait toujours d'imparables raisons techniques à invoquer ; du moins c'est ainsi que les éleveurs européens ressentaient leur situation, persuadés de la nécessité de s'assurer les bonnes grâces d'un arbitre considéré comme tout puissant. La rarefaction de la viande nécessaire pour maintenir les prix — il y avait des jours avec et des jours sans — était obtenue fictivement grâce à l'absence de statistiques ayant quelque validité, à force de déclarations volontairement sous-estimées des éleveurs à l'administration. Moyennant quoi l'élevage calédonien, et les producteurs que cela représentait, subissait l'impact d'une forte personnalité, maîtresse des conditions déterminant la rentabilité des exploitations. Le système n'a pas changé, sinon pour l'introduction de camions frigorifiques et la dépolitisation d'un service dont les titulaires possè-

dent, du fait de ce passé, une liberté d'appréciation et de manœuvre tout à fait relative.

Cette situation provoqua, de la part de Paris, la mise sur pied d'une Société d'Economie Mixte, destinée à posséder les coudées assez franches pour traiter d'égal à égal avec les colons éleveurs. L'idée, d'ailleurs bonne, était de les pousser à un gros effort d'investissement, d'irrigation et d'amélioration des sols, en effectuant pour leur compte, et à tempérament, tous les gros travaux, ce qui devait les amener à réduire les surfaces utilisées et libérer certaines superficies. Malheureusement cela ne pouvait que provoquer des investissements sur les meilleures terres, et libérer des surfaces plus ou moins stériles. Même la suggestion émise d'un remboursement en terres ne devait rien donner. Personne n'eût le courage de mettre en œuvre cette proposition, qui eût pu être bien utile, en liaison avec un inventaire précis des sols de chaque station d'élevage. L'impécuniosité des Mélanésiens devait faire que la Société d'économie mixte, tenue de faire ses frais, ne put même envisager de travailler à la constitution d'un petit élevage mélanésien, déjà embryonnaire. Alors que cet effort aurait bien mieux collé aux désirs des Mélanésiens qu'une campagne de Service de l'agriculture pour l'amélioration de la culture du caféier, campagne entreprise dix ans trop tard, au moment où le producteur se détournait d'une spéculation considérée comme insuffisamment rentable.

Nous n'avons d'ailleurs pu faire accepter l'idée d'établir un élevage mélanésien à Lifou. Pourtant des expériences faites ailleurs, et sur place de façon privée, ont montré que l'élevage établi sur sols coralliens était parfaitement viable, sous réserve d'éviter la surcharge sur des sols qui pourraient alors perdre leurs qualités physique. Le problème de l'absence totale d'eau courante pourrait nécessiter des investissements importants, s'il n'était possible de faire de l'élevage bocager, en tenant compte de ce que l'île comporte, depuis un siècle déjà, une souche de bétail semi sauvage, vivant en forêt, adapté aux conditions locales et qui satisfait ses besoins en eau grâce aux feuilles des arbres et à la très abondante rosée qui se dépose quotidiennement. En attendant qu'on veuille bien s'intéresser à eux, et en l'absence de spéculation agricole possible (le caféier meurt de chlorose), les gens de Lifou

continuent à vivre misérablement sur des milliers d'hectares inexploitablement en cultures mécanisées tant la roche affleure aisément. Il faudrait mettre sur pied des pacages et des rotations, organiser l'abattage et le transport aérien (il y a des avions tous les jours) ou maritime (réfrigéré) de la viande, œuvrer de façon précise pendant les premières années, s'adapter au milieu, et surtout s'arracher à l'emprise des éleveurs européens dont on s'exagère fortement le mauvais esprit et la virulence. Le racisme blanc en Nouvelle-Calédonie est le plus fort et le plus gênant au niveau des hommes politiques qui imaginent nécessaire d'en faire profession publique ou privée. Ailleurs et sauf exception, il est aisément contrôlable, à fleur de peau, et son agressivité est en grande partie le fait de la pusillanimité des pouvoirs publics.

Il en est de même pour le **Tourisme**. Le Haut Commissariat a systématiquement encouragé le tourisme extérieur et laissé planer la menace de l'installation d'hôtels de luxe, établis en relation avec la Société aérienne Transpac sur le territoire des réserves. L'exemple du Relais de Kanumera donne à réfléchir, par le simple fait qu'en plus de débordements sur les terres indigènes, de relations mauvaises entre le gérant et la population, cette installation ne laisse pratiquement aucun argent sur l'île.

J'avais préconisé, au contraire, l'encouragement au tourisme de vacanciers, s'adressant aux métropolitains en séjour dans le territoire, curieux de l'expérience, puis entraînant les familles blanches locales à la découverte des îles, et en particulier de Lifou, où les très nombreuses cases en dur, bien construites, utilisées pour la parade, puisqu'on couche dans des cases rondes en paille pour des raisons climatiques, pourraient être aisément aménagées pour recevoir des familles de vacanciers prises en pension par des couples dont les épouses font d'ores et déjà une excellente cuisine. C'est un problème de prêts d'un faible montant, d'organisation, de fixation de tarifs, et de lancement. Ce qui a sauvé une part des Alpes et le Tyrol de la misère pourrait tout aussi bien réussir ici. C'est la seule formule dont on soit assuré qu'elle laisserait de l'argent dans le pays. Elle ne pourrait d'ailleurs que faciliter la tolérance entre les communautés.

Un des abus de pouvoir les plus flagrants de ces der-

nières années est celui qui se place à l'île Ouen, bloc de serpentine et de latérite où quelques rares surfaces côtières comportent des parcelles de terre utilisables grâce à des apports marins. Un ancien Chef du Service des Affaires Indigènes s'était installé au meilleur emplacement, tout contre le village autochtone, sur la Réserve, les intéressés ayant accepté son offre verbale de leur laisser à sa mort les installations et la maison construite en échange de leur tolérance de sa présence. A sa mort pourtant, la veuve, alors que les gens de l'île considèraient comme normal de lui laisser l'usufruit des immeubles, essaya de les vendre pour s'installer à Nouméa. Devant les protestations des intéressés, relayées par la Gendarmerie de Plum, on fit droit à leur requête et les projets de vente s'arrêtèrent. Jusqu'à ce que dix ans plus tard, ces biens, plus ou moins couverts par la prescription trentenaire si l'on négligeait la réaction ci-dessus mentionnée, furent vendus tranquillement au bénéfice d'une entreprise de tourisme liée à la Société aérienne locale, sans que cette fois ni l'Administration (pour des raisons de développement économique), ni le parti majoritaire (en fonction de liens d'affaires personnels) ne s'opposent à un tel déni de justice : on allait construire là un hôtel pour amateurs étrangers de la pêche sous-marine.

Ce n'était d'ailleurs là que la répétition d'une spoliation similaire, au Col de la Pirogue, au bénéfice d'un lotissement spéculatif, jouant de la méconnaissance par les autochtones des procédures juridiques officielles, et aux dépens d'ailleurs de la source alimentant les tarodières irriguées du village autochtone situé en aval. Il semble qu'on ait pu sauver la source, mais que le reste du terrain spolié doive échapper à ses propriétaires légitimes, les délais de recours contre le projet de lotissement n'ayant pas été utilisés, le responsable politique du dossier à ce moment, membre du Comité Directeur du parti majoritaire et du Conseil de Gouvernement, lui-même entrepreneur de constructions n'ayant pas jugé utile de tenir compte des intérêts évidents de ses électeurs mélanésiens.

Interventions politiques.

La faiblesse des gouvernants est un des plus grands drames qu'un peuple puisse vivre. On ne s'en débarrasse qu'une fois les catastrophes consommées. En politique comme ailleurs, l'enfer est pavé de bonnes intentions et la bienveillance verbale prodiguée n'apporte aucun secours aux drames que vivent les individus. Des dix Gouverneurs et Haut-Commissaires sous lesquels j'ai été amené à travailler depuis vingt ans, celui dont l'administration se révèle la plus catastrophique aura été le plus hésitant, et le plus irrésolu, pas le moins intelligent. J'ai connu des hommes intègres mais peu imaginatifs, des violents et dynamiques, des administratifs purs soucieux avant tout de la régularité des procédures au niveau de la chose publique. Tous se plaignaient des pressions quotidiennes subies de la part des politiciens européens, ouvertement ou secrètement opposés à toute promotion mélanésienne. Aucun, à une exception près, n'a jamais fait de zèle pour leur donner satisfaction. Moyennant quoi ils laissaient en partant une situation qui était **grosso modo** celle qu'ils avaient trouvée, où quelques initiatives heureuses, quelques coups d'arrêt aux abus de pouvoir et à la corruption publique, compensaient les erreurs faites, les chances négligées et où les choses n'allaient pas plus mal, du moins de leur fait.

La Nouvelle-Calédonie est en effet le pays des occasions perdues. La volonté têtue de M. Lenormand d'acquérir à tout prix une majorité électorale en milieu européen, à une époque où un peu de courage et de fermeté eût été payant, s'appliquant à des problèmes d'administration municipale aisés à résoudre par la mise sur pied rapide d'une collaboration égalitaire entre des gens qui avaient souvent joué ensemble enfants. On a prétendu attendre l'évolution des esprits et que la situation soit mûre. On négligeait le poids des préjugés : on n'a jamais vu des colonisateurs abandonner de bon gré leurs privilèges, sinon du fait de l'application d'une pression supérieure. Le seul remède est la fermeté dans l'application des règles juridiques et constitutionnelles, et la rigueur vis-à-vis des résistances. L'expérience montre d'ailleurs que, si du moins ils échappent à la

panique, les plus accrochés au passé peuvent accepter les retournements les plus spectaculaires. De vieux réactionnaires faisant partie du paysage se sont souvent mieux adaptés en Afrique que de jeunes expatriés professant des idées de gauche.

On vient, péniblement, de faire passer une loi portant réforme municipale en Nouvelle-Calédonie, érigeant les Commissions municipales de l'intérieur en municipalités de plein exercice et leur accordant des moyens financiers autonomes. Ce changement de statut les fait échapper à la tutelle pesante et aux brimades du service local qui les contrôlait, étroitement dépendant depuis plusieurs années des politiciens locaux européens, après avoir été placé sous la responsabilité d'un Mélanésien dont on n'avait eu qu'à se louer, tant il s'efforçait à l'impartialité, mais dont la présence, **acceptée sans difficultés par ses administrés européens**, avait été ressentie comme intolérable par les hommes politiques censés les représenter. Ainsi pour échapper aux conséquences mécaniques d'une Loi-Cadre déformée par la petite clique raciste locale, aux conséquences aussi de la propre faiblesse des pouvoirs publics, il aura fallu monter une opération législative lourde et complexe.

Ayant milité depuis vingt ans pour une telle réforme, je ne puis qu'y applaudir, quitte à juger qu'elle arrive quinze ans trop tard pour qu'on puisse en obtenir des résultats rapides et profonds. Dans les circonstances actuelles, elle apparaît comme un palliatif à la mise en minorité des Mélanésiens à l'Assemblée Territoriale. De leur point de vue, on agit comme si on leur refusait leur part de pouvoir politique et économique, pour leur laisser un domaine réservé, celui des circonscriptions municipales où ils sont majoritaires. Cela ressemble fort, toute révérence gardée, à l'application d'un principe équivalent à celui sur lequel se fondent les Bantoustan sud-africains. Tant que la loi de Grailly n'aura pas été abrogée, il ne faut pas s'attendre à ce que cette réforme municipale, aussi nécessaire fût-elle, soit accueillie avec enthousiasme et reconnaissance. Les Mélanésiens ont depuis dix ans toutes les raisons de penser qu'on s'est moqué d'eux à tous les niveaux.

Un autre aspect de cette réforme correspond à une idée profondément ancrée dans les esprits des responsables.

La Nouvelle-Calédonie ne serait pas administrée. La vision idyllique inconsciente, dans tous les sens du mot, qu'une bonne administration arrange tous les problèmes, est à l'origine d'une erreur politique persistante. On oublie que jusqu'en 1945, l'administration des Affaires Indigènes s'exerçait directement, au niveau du gendarme Syndic des Affaires Indigènes. Dans le contexte réglementaire du moment (application de code de l'Indigénat), cela signifiait : impôt de capitation, corvées sur les routes, réquisitions annuelles de main-d'œuvre au profit des employeurs européens (le travail forcé sur les mines a laissé de mauvais souvenirs), obligation d'une permission écrite, visée à Nouméa, pour se déplacer d'un district à l'autre, peines de prisons administratives, abus divers au gré des personnes en charge.

Pour les autochtones, ce qui à Paris est jugé insuffisance d'administration, au sens légitime du mot, est éprouvé comme libération par rapport à un système oppressif. Aucun d'eux n'a envie d'être administré à nouveau. Réalisant que les temps ont enfin changé, on se donne les moyens d'échapper à toute tentative de rétablir un contrôle, et la société mélanésienne se ferme devant l'intrusion, sentie étrangère quelle que soit sa bienveillance, de responsables administratifs nouveaux essayant d'avoir une emprise sur les événements. Quels que soient les progrès subis par la formation technique des élèves de l'E.N.A. par rapport aux hommes sortis de l'ancienne Ecole de la F.O.M., ils n'auront pas appris à traiter avec des gens dont le comportement politique est d'une subtilité qui tient du raffinement, pour qui l'Européen doit être tenu à l'écart de ce qui se passe en fait, et qui pourtant ont le besoin effectif d'une aide qui se placerait bien plus au niveau de l'écrivain public, de l'avocat conseil, ou de celui d'un Maître Jacques rompu à la fois **au détail** des problèmes de construction, d'agriculture, d'élevage, de commercialisation ou d'orientation scolaire. Tout responsable d'une circonscription administrative devra tout d'abord se rendre compte de son impuissance et l'accepter. A partir de cette prise de conscience, il pourra rechercher les moyens d'une action, souvent ponctuelle, mais qui pourrait au total être effective et positive. Espérons que cela soit possible, mais sur ce plan, le passé fait douter du présent. Il n'empêche qu'il ne

faut pas s'attendre à ce que puisse être rendue populaire la présence d'une hiérarchie administrative même renouvelée.

Revenons maintenant à la plus belle sottise faite par les Pouvoirs Publics depuis vingt ans en ce qui concerne la Nouvelle-Calédonie. Je veux dire la Loi de Grailly. Je ne mets pas en doute la bonne foi de ses promoteurs parisiens, agissant dans le sens d'une adaptation du système électoral à la réalité démographique. Mais les chiffres sortant des totalisateurs ne sont pas tout. Ils peuvent cacher une réalité si complexe qu'elle peut être à l'inverse de ce que voudrait un jugement logique déterminé par eux. C'est ce qui s'est passé. A Nouméa, les politiciens qui ont poussé à l'affaire savaient bien ce qu'ils faisaient et, à un siège près, la mise en minorité des Mélanésiens s'est réalisée comme je l'avais annoncé dans un des très rares articles que la Presse locale a bien voulu publier (il y eut 14 Mélanésiens sur 35 élus, alors que j'en avais annoncé 13). La loi porte d'ailleurs en elle l'opposé de cette situation. Un effort d'organisation politique cohérent des Mélanésiens pourrait aboutir à la mise en minorité des Européens, par effort précis dans la circonscription du Sud. Mais cela impliquerait une rupture politique entre communautés.

Après les émeutes récentes, niera-t-on que le danger existe ? On avait une situation ethniquement équilibrée à l'Assemblée locale, qu'on a détruite par mésinformation de la part de Paris, volonté consciente de réduction du pouvoir politique mélanésien de la part des politiciens européens racistes, ouverts ou cachés, que l'on trouve dans tous les partis, pusillanimité ou machiavélisme inconscient de la part de ce que l'on appelle à Nouméa la haute administration.

Le résultat, déjà amorcé notablement par la colonisation intérieure de l'Union Calédonienne par les éléments petits-blancs, et par les tractations industrielles et minières menées en coulisse par des politiciens qui font semblant de se combattre publiquement, est que la société mélanésienne se voit refuser toute traduction politique normale à son mécontentement et à ses revendications. Il n'y a plus de soupape de sûreté, le système électoral ayant fait la démonstration qu'il était manipulé au profit exclusif

du maintien des privilèges européens. Il n'y a donc d'autre issue aux tensions accumulées que l'émeute. Ce que j'ai annoncé il y a trois ans. S'il y a un cas où l'erreur doit être reconnue, et corrigée rapidement, c'est bien celui-là. Mais cela sera-t-il fait ? Je n'en suis même pas sûr.

Que faire ?

N'étant pas de ceux qui croient agir en maniant des exorcismes, ni de ceux qui préfèrent se cantonner dans une vision cataclysmique de l'avenir, ce qui les dispense de faire quoi que ce soit, je n'ai pas de recette toute prête à offrir. Cependant il est possible de réfléchir en se plaçant en dehors des schémas.

A moins de provocation européenne très forte, à laquelle je ne crois pas, je ne vois pas de drame se produisant hors de Nouméa, du fait même de la situation à l'extérieur de la capitale. Il pourrait y avoir des bagarres sur le carreau des mines, où l'on boit trop. Mais la nouvelle attitude suivie par la Société « le Nickel », qui a inauguré une politique de bon voisinage et de recrutement régulièrement réparti dans les villages, ainsi que d'encadrement européen mieux averti de la nécessité de traiter normalement la main-d'œuvre autochtone, semble bien avoir porté ses fruits et créé une situation plus facile. Comme quoi l'exemple venu d'en haut et les conseils donnés n'ont pas été sans effet. Il est vrai que la S.L.N. avait tout intérêt à agir ainsi, de même qu'aujourd'hui toute société soucieuse de son intérêt dans un pays à problèmes ethniques pouvant tourner à l'aigre. On s'en félicitera cependant par rapport au passé.

Tout tourne donc autour de Nouméa et de ce qui est à Nouméa. De toute évidence il y a des choses possibles, dont certaines peuvent être mises en œuvre en l'espace de quelques semaines.

a) Sur le plan politique :

— Abrogation de la Loi de Grailly, de façon à rendre aux autochtones le sentiment qu'ils ont une chance à saisir et qu'ils ne seront pas indéfiniment bernés. Leur accord

fréquent contre les projets autonomistes (en dehors du moins d'une part de la jeunesse à Nouméa), est une réaction de prudence quant à leurs intérêts évidents, non de confiance envers ceux qui, par souci bien différent, se retrouvent dans le même refus de l'aventure.

— Obligation faite à toutes les listes se présentant aux élections municipales, surtout à Nouméa, de ne pas être en contradiction avec la constitution, par l'absence de représentation des divers groupes ethniques établis, en leur refusant une voix dans leurs propres affaires (politique scolaire et de logement). Sans imposer des quotas juridiquement délicats, on pourrait avertir officiellement qu'aucune liste ne pourrait être recevable si elle n'offrait pas une représentation équilibrée et proportionnelle des différents éléments de la population. Combien d'émeutes faudra-t-il pour faire accepter une pareille évidence ?

De telles mesures, destinées à compléter la loi municipale, évitant que ne se maintienne une situation, faite de main d'homme, qui ne cesse de pousser à bout une bonne part des habitants de la capitale, ne seront considérées par personne comme révolutionnaires. Elles sont de l'intérêt de chacun et plus particulièrement de celui des détenteurs de capitaux, comme l'ont compris souvent des « Comités de citoyens », qui même dans les villes du Sud des Etats-Unis, se sont résolus, souvent en acceptant un risque personnel, à saisir les problèmes à bras le corps.

b) Sur le **plan social**, il convient d'aller plus loin. Il n'est plus besoin de mesures juridiques. La violence qui se développe montre à l'évidence que l'égalité juridique acquise ne règle qu'une faible partie des problèmes. La déception qui se fait jour et le sentiment qu'il n'y a pas d'issue, sentiment provoqué par l'apparition de formes nuancées et subtiles de ségrégation auxquelles nul ne voit de recours, font qu'un effort spectaculaire est nécessaire et urgent. Spectaculaire, il sera mieux accepté du côté européen qui pourra y voir une mesure provisoire nécessitée par la situation. S'apercevant très vite qu'aucun intérêt n'est lésé, les accusations cesseront et une attitude de tolérance jouera. Il s'agit de mettre en œuvre, en quelques mois, une politique de formation professionnelle adaptée et diversifiée, imaginative et fondée sur les besoins pro-

grammables, nés de l'expansion à la fois du secteur minier et industriel et de celui du secteur tertiaire. Un service spécial, utilisant provisoirement les spécialistes les plus qualifiés possibles, assurerait l'organisation de cette formation et suivrait **effectivement et individuellement** les intéressés, depuis les dernières années scolaires jusqu'après les premières années professionnelles. Le secret de la réussite est là. Un mécanisme ne suffit pas. Il faut le rendre efficace et, pour cela, humain et fraternel.

Restera le problème de la disparition des taudis. Il n'y a d'autre action possible que d'orienter des investissements publics, massivement, tant aux frais du Budget local, riche s'il en fut, que du Budget d'Etat, dont l'intervention reste nécessaire, vers la construction de logements en grande série (de façon à abaisser les coûts : des séries de vingt ou trente maisons sont un non sens économique et financier), en habitat collectif et individuel, en partie sur les lieux mêmes des taudis (les propriétaires en tireront au moins la même rentabilité, et leur laisser-aller devient criminel aujourd'hui). La menace de réquisition provoquera des initiatives privées, à encourager par ailleurs. Mais il est **essentiel** qu'une part des constructions soient en habitat collectif (assorti de conditions et d'une surveillance de façon à aider les relogés à se débarrasser des parasites, ce qu'ils souhaitent le plus souvent) et sises à Nouméa. Tout ce qui est construit à l'extérieur devrait l'être autour d'un forum assorti d'un centre commercial moderne, si l'on veut éviter l'ennui qui provoquerait le maintien des taudis au milieu de la ville. Il est douteux d'autre part qu'on puisse éviter des refus de se déplacer à l'extérieur du périmètre urbain, si les transports organisés ne sont pas subventionnés. Le coût des déplacements joue un rôle plus important qu'on ne le croit dans la volonté des femmes en particulier, peu argentées, de s'installer au milieu de la ville.

Le problème éternel du financement des loyers ne se poserait plus si les moyens des individus étaient garantis par une politique d'emploi efficace et si les coûts étaient abaissés par le lancement de grandes séries pouvant utiliser la préfabrication industrielle. En attendant il faudrait démarrer, avec les moyens techniques locaux, qui ne sont pas négligeables, une première série en prenant

les mesures d'urgence nécessaires pour raccourcir les délais. Il y a des entreprises tout à fait capables de s'y prêter. Il n'est pas exclu que, l'inquiétude aidant, on ne trouve des bonnes volontés et des collaborations inattendues sur ce point.

Au jour où j'écris, on n'en est qu'aux destructions par lancer de pierres, ce qui n'est pas entièrement nouveau à Nouméa (1). C'est l'effet massif et répété qui impressionne. A voir avec quelle rapidité se propagent les modèles des comportements, à portée symboliques, diffusées par les moyens audio-visuel de masse (transistors, télévision), il faut s'attendre pour bientôt aux bouteilles incendiaires. Sera-ce alors seulement le chemin de Damas des responsables ? ou faudra-t-il attendre encore, comme ailleurs, qu'une population hébétée devant les destructions et les deuils, abandonne alors seulement le recours à la violence ? Ne doit-on pas espérer qu'on se réveillera avant, et qu'on nous proposera mieux que les seuls jugements de jeunes gens réagissant à une situation qu'ils éprouvent intolérable, qu'aucun observateur n'a jamais décrite comme satisfaisante, et dont les pouvoirs publics avaient, de longue date, été avertis qu'elle devenait explosive.

Jean GUIART.

(1) Les jeunes gens des îles ont été encouragés localement, en 1941, à lapider (caillasser dans le parler local) le navire de guerre vichiste à quai, en lançant des pierres par dessus les toits des Docks.

LE MONDE NON CHRÉTIEN

91

ADIEUX

R. H. LEENHARDT

Nouvelle-Calédonie 1969

Jean GUIART

Les croyances
des Ngoros

Francesco AMATO

CHRONIQUE :

Du Maharal de Prague
à l'Etat d'Israël

Paul NOTHOMB

BIBLIOGRAPHIE

